

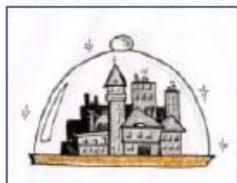
QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE RISQUE INDUSTRIEL ?

❖ AVANT :

- Connaître le signal d'alerte
- Connaître les consignes qui figurent sur les plaquettes distribuées aux populations des communes incluses dans les périmètres des PPI.

❖ PENDANT/AU SIGNAL D'ALERTE :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche : si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon le sens perpendiculaire au vent,



- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres...),
- Arrêter tous les systèmes de ventilation et de chauffage,
- Éviter toute flamme et toute étincelle (n'allumer ni appareil électroménager, ni interrupteur, ni cigarette...),
- S'installer de préférence dans une pièce, côté opposé au danger et ayant un point d'eau (salle de bains, cuisine...),
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide,
- En cas de démangeaisons sur les parties couvertes du corps, se laver à grande eau,
- En cas de brûlures, se doucher abondamment,



- Écouter la radio (appareil à piles) France Inter 87.8 FM,



- Ne pas téléphoner: laisser le réseau téléphonique libre pour les secours,



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : **l'école assure leur protection,**

❖ APRES :

- Aérer les pièces,
- En cas de contamination par un produit toxique, se présenter aux services médicaux.

